



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos au 31 décembre 2023

	page
1. Bilan Actif	4
2. Bilan Passif	5
3. Compte de résultat	6
Annexe	8

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75935 PARIS CEDEX 19
TÉL : 01 42 03 80 00
FAX : 01 33 72 89 71
EMAIL : confederatio@cfdt.fr

Confédération française démocratique du travail

CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PKF ARSILON Commissariat aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 7 905 826
811 599 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Confédération française démocratique du travail CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil National du syndicat CFDT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CFDT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- ▶ des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, tels que décrits dans les notes 5.1.1, 5.1.7 et 5.1.9 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent ;
- ▶ des provisions constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau national et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 22 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

PKF ARSILON Commissariat aux comptes



Francis Chartier

ERNST & YOUNG Audit



Denis Thibon

Table des matières

1. Bilan Actif.....	4
2. Bilan Passif.....	5
3. Compte de résultat.....	6
4. Faits majeurs de l'exercice.....	8
4.1. Evénements principaux de l'exercice.....	8
4.1.1. Evénements postérieurs à la clôture.....	8
4.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	8
4.2.2. Présentation des comptes.....	8
4.2.3. Méthode générale.....	8
4.2.4. Application du règlement ANC 2018-06.....	9
5. Informations relatives au bilan.....	10
5.1. Actif.....	10
5.1.1. Tableau des immobilisations.....	10
5.1.2. Tableau des amortissements et dépréciations.....	10
5.1.3. Immobilisations incorporelles.....	11
5.1.4. Immobilisations corporelles.....	11
5.1.5. Principaux mouvements.....	11
5.1.6. Méthode d'amortissement.....	11
5.1.7. Immobilisations financières.....	11
5.1.7.1. Liste des filiales et des participations.....	12
5.1.7.2. Créances rattachées à des participations.....	12
5.1.7.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP).....	12
5.1.8. Autres titres immobilisés.....	12
5.1.9. Créances.....	13
5.1.10. Produits à recevoir.....	13
5.1.11. Valeurs mobilières de placement.....	13
5.1.12. Charges constatées d'avance.....	14
5.2. Passif.....	14
5.2.1. Fonds syndicaux.....	14
5.2.2. Provisions pour risques et charges.....	14
5.2.2.1. Tableau des provisions pour risques et charges.....	14
5.2.2.2. Evaluation des provisions pour risques et charges.....	14
5.2.3. Fonds dédiés – Tableau de suivi.....	15
5.2.4. Etat des dettes.....	16
5.2.5. Charges à payer.....	16
6. Informations relatives au compte de résultat.....	17
6.1. Tableau de détermination des ressources.....	17
6.1.1. Fait générateur des cotisations.....	17
6.1.2. Contributions publiques de financement.....	17
6.2. Ventilation de l'effectif à la clôture.....	18
6.3. Contributions volontaires en nature.....	18
6.4. Autres informations sur le compte de résultat.....	18
6.4.1. Autres achats et charges externes.....	18
6.4.2. Reprises de provisions et transferts de charges.....	19
6.4.3. Autres produits.....	19
6.4.4. Quotes-parts de résultats de GIE.....	19
6.4.5. Résultat financier.....	19
6.4.6. Résultat exceptionnel.....	19

7. Autres informations	20
7.1. Engagements hors bilan	20
7.1.1. Engagements financiers	20
7.2. Consolidation	20
7.2.1. Comptes consolidés	20

1. Bilan Actif

Exercice clos le : 31/12/2023

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	46 058	31 110	14 949	0
Logiciels	46 058	31 110	14 949	0
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
Immobilisations corporelles	117 118 089	65 275 454	51 842 635	46 977 417
Terrains	13 393 146		13 393 146	13 306 906
Constructions	95 451 295	63 770 134	31 681 162	28 301 657
Installations techniques, matériel et outillage industriels	529 658	393 849	135 808	72 460
Autres	1 629 988	1 111 471	518 518	252 491
Immobilisations corporelles en cours	6 114 002		6 114 002	5 043 903
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	284 705 738	13 197 688	271 508 050	275 805 910
Participations	68 553	0	68 553	68 553
Créances rattachées à des participations	11 242 284		11 242 284	11 644 509
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	272 861 547	13 177 957	259 683 591	263 382 420
Autres titres immobilisés				
Prêts	530 425	19 731	510 694	709 035
Autres	2 928		2 928	1 393
TOTAL (I)	401 869 885	78 504 251	323 365 634	322 783 327
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 225	0	3 225	0
Matières premières et autres approvisionnements	3 225		3 225	
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	0		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	40 710		40 710	114 139
Créances	27 102 646	3 565 222	23 537 424	29 205 875
Créances usagers et comptes rattachés	376 270		376 270	304 538
Autres	26 726 376	3 565 222	23 161 154	28 901 337
Valeurs mobilières de placement	979 872	0	979 872	3 007 083
Autres titres	979 872	0	979 872	3 007 083
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	23 585 291		23 585 291	24 618 436
Charges constatées d'avance	408 588		408 588	382 041
TOTAL (II)	52 120 332	3 565 222	48 555 110	57 327 574
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	-
Ecart de conversion Actif (V)	-		-	-
TOTAL (I+II)	453 990 217	82 069 473	371 920 744	380 110 901
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle			-	-
Dons en nature restant à vendre			-	-

2. Bilan Passif

Exercice clos le : 31/12/2023		
	31/12/2023	31/12/2022
	Net	Net
FONDS SYNDICAUX		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	320 709 049	329 080 043
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-5 697 753	-8 370 995
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds propres avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	315 011 296	320 709 049
PROVISIONS		
Provisions pour risques	174 300	368 963
Provisions pour charges	8 703 961	6 418 345
FONDS DEBIES		
Sur contributions publiques de financement		
Sur autres ressources	331 272	354 693
TOTAL (II)	9 209 533	7 142 001
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	0	2 186 219
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	3 211
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 074 655	8 229 972
Dettes fiscales et sociales	579 173	495 973
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 740 718	40 546 574
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	1 305 369	797 904
TOTAL (III)	47 699 915	52 259 852
Ecarts de conversion Passif (IV)		
TOTAL (I+II+III+IV)	371 920 744	380 110 901
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	1 305 369	797 904
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	-
(3) emprunts participatifs	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	-	-

3. Compte de résultat

Exercice clos le : 31/12/2023		
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 335 559	2 268 136
Montant net du chiffre d'affaires	2 335 559	2 268 136
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions - Contributions (1)	0	0
Produits de Tiers Financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation (1)	26 039 737	27 026 856
Contributions financières	1 278 646	1 645 239
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de charges	1 370 412	2 077 625
Cotisations	16 808 337	15 968 642
Utilisation des fonds dédiés	164 952	235 239
Autres produits (2)	1 315 749	1 191 952
TOTAL (I)	49 313 392	50 413 690
CHARGES D'EXPLOITATION		
Marchandises : Achats	22 225	11 992
Variation de stocks	-3 225	1 466
Matières premières et autres approvisionnements : Achats		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes *	35 002 286	28 165 316
Aides Financières	17 692 865	19 531 569
Impôts, taxes et versements assimilés	970 370	768 465
Salaires et traitements	562 892	533 407
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 952 079	2 380 982
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	447 032	1 103 210
Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 311 524	1 125 987
Subventions accordées par l'organisation syndicale		
Reports en fonds dédiés	141 531	180 777
Autres charges (1)	88 685	64 760
TOTAL (II)	61 188 266	53 867 930
* Y compris redevance de crédit bail mobilier	-	-
* Y compris redevance de crédit bail immobilier	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-11 874 874	-3 454 240
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré (III)		0
Déficit ou excédent transféré (IV)	3 540 440	3 387 571
(2) Dont :		
Dons	-	-
Legs et donations	-	-
Produits liés à des financements réglementaires	-	-
Ventes de dons en nature	-	-
(1) Sur le montant de 27 318 383 € ("Subventions-Contributions"), un total de 15 826 203 € est reversé à des organisations affiliées.		

Exercice clos le : 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers		
De participations	843 312	893 259
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 031	9 087
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières	4 123 660	1 426 042
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	634 254	409 927
TOTAL (V)	5 613 257	2 738 321
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	627 839	4 742 699
Intérêts et charges assimilées	21 900	25 461
Différences négatives de change	801	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (VI)	650 540	4 768 160
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 962 717	-2 029 839
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-10 452 598	-8 871 650
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 535 730	3 649 712
Sur opérations en capital (3)	17 218 319	12 499 906
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL (VII)	19 754 049	16 149 618
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 723	634 453
Sur opérations en capital (3)	14 887 978	14 922 639
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	14 890 701	15 557 092
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 863 348	592 526
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)	108 503	91 871
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	74 680 698	69 301 629
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	80 378 451	77 672 624
EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)	-5 697 753	-8 370 995
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	1 765 075	1 913 107
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature	1 765 075	1 913 107
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		
Proposition Participation aux événements récurrents pluriannuels	600 000	0

(3) La différence entre le montant des produits (17 218 319 €) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (14 887 978 €) génère un bénéfice de 2 330 341 €.

4. Faits majeurs de l'exercice

4.1. Evénements principaux de l'exercice

L'ensemble des activités de la confédération ont repris de manière normale. Cette reprise d'activité se traduit dans les comptes par une augmentation des charges d'exploitation. L'évènement majeur de l'exercice est le changement de Secrétaire Générale avec l'élection de Marylise Léon à la tête de la Confédération.

Concernant les comptes, les événements significatifs de cet exercice sont :

- Le changement de Secrétaire Général a donné lieu à un évènement « Le 21 juin de la CFDT » qui s'est traduit par une charge imputée directement à l'évènement de 586 887€ ;
- La situation des marchés financiers fin 2022 avait obligé l'enregistrement d'une provision pour moins-value latente importante. Sans retrouver le niveau de 2021, l'exercice 2023 a permis de rétablir en partie la situation avec une reprise des provisions pour dépréciation des immobilisations financières (4 074 309 € pour un net de provisions de 3 446 470 €) portant le total des moins-values latentes à 13 177 957 € au 31 décembre 2023 et une reprise de la provision sur les valeurs mobilières de placement (49 351 €) ;
- La mise en production de plusieurs actions de rénovation : la Maison 1 à Bierville et des compléments pour la Maison d'accueil et la Maison 2 (4 055 878 €), le restaurant de l'immeuble Bolivar (2 084 945 €), la salle du BN (88 724 €), la salle du CNC (495 751 €). Enfin, des engagements ont déjà été pris sur la rénovation de l'immeuble Belleville. Au total, l'ensemble se traduit par une augmentation des immobilisations corporelles aussi bien en brut qu'en net. L'impact se verra surtout sur les prochains exercices en année pleine.
- La réforme du passage de l'âge de départ en retraite de 62 à 64 ans a mobilisé la CFDT à tous les niveaux de l'organisation. Outre les dépenses de communication, la Confédération a participé au financement des manifestations parisiennes. Mais c'est surtout, l'indemnisation des journées de grèves dans le cadre de cette mobilisation qui a été très importante. Au total le montant des secours versés représente 6 442 520 € dont 6 259 850 € sur les seules grèves sur les retraites.

4.1.1. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

4.2. Principes, règles et méthodes comptables

4.2.2. Présentation des comptes

Les documents dénommés Etats financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

4.2.3. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

4.2.4. Application du règlement ANC 2018-06

Depuis l'exercice 2020, l'application du règlement ANC 2018-06 a conduit à un changement de méthode pour les postes :

- Les concours publics et les subventions d'exploitation ;
- Les aides financières ;
- L'utilisation des fonds dédiés est comptabilisée désormais en produits d'exploitation. De même, le report des fonds dédiés est comptabilisé en charges d'exploitation.

5. Informations relatives au bilan

5.1. Actif

5.1.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	29 422	16 637	-	46 058
Immobilisations corporelles	109 302 480	9 813 089	1 997 480	117 118 089
Immobilisations financières	292 450 068	11 362 318	19 106 649	284 705 738
TOTAL	401 781 969	21 192 045	21 104 129	401 869 885

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond, pour l'essentiel, à la mise en service le 28 novembre des locaux de Bierville :

- La Maison 1 pour 3 538 185 € ;
- Le complément Maison 2 pour 423 448 € ;
- Le complément Maison d'accueil pour 94 245 € ;

A la mise en service, le 21 septembre 2023 dans l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar du restaurant Bolivar pour 2 084 945 € ;

A la mise en service dans le cadre de la rénovation de l'immeuble 4 boulevard de la Villette de :

- La rénovation de la salle BN pour 88 724 € ;
- La rénovation de la salle CN pour 495 751 € ;
- Des en-cours sur les projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 807 412€, de Bierville-Maison 3-4 pour 1 988 906 € et de Bolivar pour 269 412 € ;

Le montant net de la diminution des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 7 145 300 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières.

Par ailleurs, les SCI, contrôlées par la Confédération, ont diminué leurs dettes respectives de :

- 231 447 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2021 de la SCI Loire-Jaurès et d'un remboursement de trésorerie ;
- 170 778 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2021 de la SCI Flandre et d'un remboursement de trésorerie.

5.1.2. Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements et dépréciations cumulés au début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	29 422	1 688		31 110
Immobilisations corporelles	62 325 063	2 950 391		65 275 454
Immobilisations financières	16 644 158	627 839	4 074 309	13 197 688
TOTAL	78 998 642	3 579 918	4 074 309	78 504 251

L'augmentation des amortissements correspond essentiellement aux amortissements de l'immeuble Belleville pour 868 322 €, du 51 avenue Simon Bolivar pour 682 610 €, de l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar pour 320 559 € et des Maisons de Bierville pour 993 057 €.

5.1.3. Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement de l'application de gestion des adhérents et des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats et organisations affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

5.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009. Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice. Les immobilisations corporelles acquises en 2023 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.5. Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2023 sont rappelés en 5.1.1.

5.1.6. Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Façades étanchéité...	Linéaire	5 ans
étanchéité...	Linéaire	10 ans
CVC, électricité...	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1er janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

5.1.7. Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation. Les mouvements 2023 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2023 en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

5.1.7.1. Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

	Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Filiales (+50 %)	SCI Loire-Jaurès	401 862	100%	15 244	15 244	6 964 993	1 496 809	386 617	518 553
	SCI Flandre-Jaurès	297 216	100%	15 244	15 244	4 277 291	800 785	281 971	319 211
Participations (10 à 50 %)	néant								

5.1.7.2. Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les deux SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès).

5.1.7.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 272 861 547 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une diminution de la provision nette a été constatée en 2023 à hauteur de 3 446 470 € lié au rétablissement du marché obligataire.

Exercice 2023	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur liquidative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur liquidative
Décomposition de la valeur estimative						
Fractions du portefeuille évaluées :						
• Au coût de revient	280 006 847	263 382 420		272 861 547	259 683 591	
• Au cours de bourse			322 681 182			342 643 034
• D'après la situation nette						
• D'après la situation nette réestimée						
• D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
• D'après la valeur de souscription (titres libérés)			12 864 785			11 361 228
Valeur estimative du portefeuille	280 006 847	263 382 420	335 545 967	272 861 547	259 683 591	354 004 262

5.1.8. Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par les titres des SCI et de la CES.

5.1.9. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>	2 928		
Créances rattachées à des participations	11 242 284	-	11 242 284
Prêts (1)	530 425	193 866	336 559
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Avances et acomptes sur créances	40 710	40 710	-
Créances usagers et comptes rattachés	376 270	376 270	-
Autres créances	26 726 376	14 108 047	12 618 330
Charges constatées d'avance	408 588	408 588	
Total	39 327 582	15 127 480	24 197 173
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	32 820		
Prêts récupérés en cours d'exercice	227 584		

5.1.10. Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (SCPVC) :	603 351
- Subventions et contributions à recevoir :	10 534 549
- Autres produits à recevoir :	34 121

5.1.11. Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2023 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions. Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-values latentes.

Au 31 décembre 2023, la dépréciation constatée au 31 décembre 2022 a été reprise pour un montant de 49 351 €. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation, conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP). En effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

5.1.12. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (408 588 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de :

Compte	Libellé	Montant
604200	Trvx d'impression & fabrication outils synd	45 243
614000	Charges locatives et de copropriété	1 160
615600	Maintenance	2 564
616000	Prime assurance	525
616100	Multirisque	75 736
618100	Documentation générale	238 608
622620	honoraires formations	30 306
658000	Frais de mission	-2
628110	Cotisations	14 447
Total général		408 588

5.2. Passif

5.2.1. Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Libellé	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds syndicaux				
Réserves générales	142 779 980	1 500 000	11 187 984	133 091 996
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	178 704 691	2 816 989		181 521 680
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	4 750 000		1 500 000	3 250 000
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2022	-8 370 995	8 370 995		0
Résultat de l'exercice 2023		-5 697 753		-5 697 753
Autres fonds syndicaux	0			0
Total	320 709 049	6 990 231	12 687 984	315 011 296

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant à 3 250 000 €.

5.2.2. Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	368 963	124 300	0	318 963	174 300
Provisions pour charges	6 418 345	3 187 224	677 364	224 244	8 703 961
Total	6 787 308	3 311 524	677 364	543 207	8 878 261

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent des litiges avec des syndicats nés avant 2023 et non terminés au 31 décembre 2023.

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux provisions de la Caisse nationale d'action syndicale pour 5 564 421 €. Ce sont les sommes que la CNAS est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.

La provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires pour 3 139 540 €. L'ensemble du personnel est rémunéré par le GIE Belleville, le GIE Vilette ou mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Vilette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « *méthode des unités de crédit projetées* », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- Les droits tels que définis ;
- Les conditions du départ en retraite (démissions) ;
- Le facteur d'actualisation ;
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 3 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).
Le taux d'évolution des rémunérations observé ces quatre dernières années est de 3.8 %.

5.2.3. Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau CDG)	Fonds à dégager au début de l'exercice (194)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (194)
Conventions diverses	550 746	354 693	164 952	141 531	331 272
Total	550 746	354 693	164 952	141 531	331 272

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

5.2.4. Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers	-			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 074 655	8 074 655		
Dettes fiscales et sociales	576 173	576 173		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	37 740 718	24 868 766		12 871 952
Produits constatés d'avance	1 305 369	1 305 369		
TOTAL	47 696 915	34 824 963	-	12 871 952
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 681 739			

Le montant des autres dettes correspond à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) pour 9 770 021€ et à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles pour 27 970 697 €.

Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération à des fins de placements dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte.

La dette figurant au bilan pour 12 871 952 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

5.2.5. Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues :	817 934
- Diverses charges d'exploitation :	310 766
- Contributions à verser aux organisations CFDT :	19 455 392
- Comptes Courant Entités Consolidés :	4 684 959
- Autres dettes :	417 650
	25 686 701

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1. Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)	16 808 337
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	0
« + » subventions-contributions reçues (*2)	27 318 383
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	15 826 203
« + » autres produits d'exploitation perçus	3 651 308
« + » produits financiers perçus	1 489 597
TOTAL	65 093 827

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités et celles dont la gestion lui est confiée par la charte de la cotisation syndicale (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de 7 164 967 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Vilette pour 1 023 566 € ne figurent pas dans les comptes de la Confédération mais dans ceux de ces structures. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale, par le Service central de perception et ventilation des cotisations (SCPVC), des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 91 960 001 € pour l'exercice 2023. La Confédération, au titre de la gestion de ses activités Outremer, a reçu en sus 29 641 €.

(2) La somme de 27 318 383 € correspondant aux subventions et contributions reçues sont issues des ressources suivantes :

- Actions spécifiques Convention aux organisations syndicales :	1 028 497
- Paritarisme :Participation et actions dans le cadre d'organismes paritaires :	2 871 995
- DGT	
- Partenariat, Conventions :	1 060 905
- FDS Financement du Dialogue Social :	22 356 985
- Etat : 7 468 850,00 €	
- Entreprise : 14 888 135,30 €	

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « concours public-subventions et contributions financières » d'un montant de 27 318 383 € n'est pertinente que si l'on tient compte des 15 826 203 € de reversements, ramenant le montant des ressources nettes à 11 492 180 €.

6.1.1. Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la charte de la cotisation syndicale, régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT. En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir, comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

6.1.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2023, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

6.2. Ventilation de l'effectif à la clôture

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux, qui composent le personnel de la Confédération, sont régis par des statuts différents selon la distinction suivante :

Catégories	Personnel facturé par le GIE Belleville	Personnel mis à disposition
Secrétariat administratif et technique	108	
Secrétariat confédéral	90	24
Total	198	24

Le GIE Belleville facture, par ailleurs, du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

6.3. Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux. Leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 24 en 2023. Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions pour un montant de 1 765 075 € pour l'exercice 2023.

6.4. Autres informations sur le compte de résultat

6.4.1. Autres achats et charges externes

Le poste « Autres achats et charges externes » représente un montant de 35 002 286 € dont la facturation émanant du GIE Belleville qui s'établit pour l'exercice 2023 à 18 228 364 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 14 925 509 €.

Cette facturation représente 52,08 % du poste « Autres achats et charges externes » dont les autres principales prestations sont :

- Prestations Cnas	8 009 417
- Prestations informatiques	2 426 606
- Charges d'occupation des locaux	1 551 341
- Frais de réunions et missions	1 362 049
- Coûts de maintenance et assurance	579 817
- Etudes et documentations	858 563
- Divers honoraires	1 351 917

6.4.2. Reprises de provisions et transferts de charges

Figure sur ce poste un montant de 677 364 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2023. Nous avons constaté une reprise de provisions pour litige à hauteur de 318 963 € et une reprise sur les engagements IFC de 224 244 €.

6.4.3. Autres produits

Le montant des autres produits (1 220 776 €) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées ainsi qu'avec des partenaires externes et d'autre part, de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

6.4.4. Quotes-parts de résultats de GIE

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (3 540 440 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical...).

6.4.5. Résultat financier

Le résultat est positif pour un montant de 4 962 717 €. Ce résultat positif est essentiellement dû à la provision sur les titres TIAP pour 627 839 €, aux revenus des SCI et des placements pour 1 472 029 € ainsi qu'à la reprise sur provision sur titre de 4 123 660 €.

	Montant
Net de charges ou produits financiers divers	-17 147
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins Values latentes)	-627 839
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	4 123 660
Revenus de SCI ou de placements (VMP)	1 472 029
Revenus des prêts	12 014
Total général	4 962 717

6.4.6. Résultat exceptionnel

Il est de 4 863 348 €. A noter que les distributions FCPR ont générés 2 535 730 € de produits mais dans le même temps la vente TIAP a entraîné une plus-value de 2 330 340 €.

	Montant
Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	4 866 071
Produits et charges divers	-2 723
Résultat Exceptionnel	4 863 348

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir trois prêts accordés par des banques à des entités tierces jusqu'à hauteur de :

- 1 570 995 € - Echéance du prêt au 30/03/2029 ;
- 791 985 € - Echéance du prêt au 15/03/2041 ;
- 3 998 968 € - Echéance du prêt au 01/04/2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 28 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2023, un montant de 1 458 634 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 7 051 766 €.

Les emprunts ont été intégralement remboursés ; le nantissement n'est plus applicable.

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec une clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €. Ce retour à meilleure fortune n'a pas été constaté au 31/12/2023.

7.2. Consolidation

7.2.1. Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2023 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).